

SAC-240510

ANNEXE 1

Transcription de la 279^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 10 mai 2024

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bienvenue à cette 279^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Ça me fait plaisir de vous voir ici en présentiel aujourd'hui. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.

1.1 Bienvenue aux nouveaux membres

Président d'assemblée : Avant de commencer, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres donc on a Jean-Baptiste Koffi du campus d'Edmundston. Jean-Baptiste, absent, et il y a Germai Lesley Tong également du campus de Shippagan également absent. Les scrutateurs pour cette séance du Sénat académique sont Aboubaker Bensad et Janice Comeau. Les personnes excusées pour la séance : Pandurang Ashrit, Amel Kaouche, Jean-Baptiste Koffi, Xavier Robichaud, Paul Ward, Gabriel Cormier et Germai Lesley Tong. L'heure de clôture 16 h et il y a aura une pause vers 15 h, vous me la rappelez la dernière fois et je n'ai pas oublié. Il y a des invités également, je voudrais signaler la présence de Lita Villalon, professeure à la retraite, merci d'être là parmi nous et de Mireille Demers également au fond de la salle, merci d'être avec nous en tant qu'observatrice et nous aurons aussi le vice-doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, Horia-Daniel Iancu, qui sera présent parmi nous pour les points 9.3 et 10.1.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Monsieur le président, la convocation a été envoyée le 3 mai, 2024. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres du Sénat académique le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci. Ça nous amène au point 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Merci. Le point 4, correspondance. Vous avez deux documents. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Monsieur le président, nous avons une lettre des représentants de la FÉÉCUM qui est adressée au recteur et vice-chancelier, président du Sénat académique, et qui avait porté à un conflit d'horaire pour les membres étudiants au Sénat qui fut envoyé le 26 avril dernier. Vous vous rappelez qu'on avait eu une réunion extraordinaire, cette réunion est tombée dans la période des examens et donc on a signalé à la direction que justement c'était peut-être une pauvre période pour tenir des réunions. Tout ça étant dit, on a répondu à cette lettre-là et on a précisé qu'on était sensible à cette démarche-là et on a vérifié notre calendrier de réunions et en effet il y avait deux autres réunions qui tombaient dans l'horaire des réunions pour avril 2025 et donc le BDS a annulé ces réunions-là. Je pense ça réglé la situation alors voilà, essentiellement c'est l'enjeu qui était dans la correspondance.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Je ne vois rien donc parfait, merci.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le point 5, adoption de l'ordre du jour. Vous avez devant vous l'ordre du jour de la séance, est-ce qu'il y a quelqu'un pour proposer l'ordre du jour? Jean-François propose et Lacina Coulibaly qui appuie. Nous allons voter allé de la console aujourd'hui donc vous avez votre petite console. Est-ce qu'il y a des questions sur l'ordre du jour?

Secrétaire générale : Au point 13, il faut supprimer destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes puisque nous sommes en présentiel. Désolée.

Président d'assemblée : C'est la seule modification. Alors êtes-vous prêts pour le vote? Je vous donne à peu près 30 secondes. Alors je vais lancer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 36 oui donc adopté à l'unanimité.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 SAC-240405

Président d'assemblée : Le point 6, adoption des procès-verbaux donc il y a en deux : le 6.1 et le 6.2. Pour le Sénat académique du 5 avril, j'ai besoin d'une proposition. Hélène Albert appuyée par Jeanne Godin. Est-ce qu'il y a des questions? Mme Godin.

Godin : Au niveau du procès-verbal lorsqu'on a été en plénière pour discuter de la CAQ, c'est qu'il y avait des commentaires qui avaient été faits, mais on les a pu parce que c'était en plénière fait quand on a lu le procès-verbal, on se disait ok, qu'est-ce qu'est les suivis ou qu'est-ce qu'est-ce qu'est les choses qu'on voulait voir modifiées ou les questions qui avaient été posées puis là on les avait pu, mais en tout cas, je sais qu'on va en reparler de nouveau aujourd'hui, mais c'était juste mon seul commentaire.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Je vais céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Oui, en effet vous avez raison. Habituellement dans un procès-verbal, on ne met pas les délibérations d'un comité plénier, mais vous avez raison, on a la transcription donc on pourrait vous la fournir c'est certain. C'est noté.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? C'est proposé et appuyé donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 36 oui donc c'est adopté à l'unanimité.

6.2 SAC 240426 (extraordinaire)

Président d'assemblée : Le point 6.2, la séance extraordinaire du Sénat du 26 avril, j'ai besoin d'une proposition. Hélène Albert appuyée par Francis LeBlanc. Est-ce qu'il y a des questions?

?: J'aimerais comprendre pourquoi on note pas la résolution au procès-verbal qui a été adoptée pour l'accord du doctorat honorifique pour ce procès-verbal-là. Merci.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : On ne le met pas parce qu'on annoncerait évidemment la nouvelle publiquement et donc c'est une pratique surtout pour les doctorats d'honneur de ne pas nommer dans les procès-verbaux. Même chose pour des nominations par rapport à des concours, on ne nomme pas les finalistes, etc. C'est vraiment une pratique qu'on utilise régulièrement.

?: Mais est-ce que le fait de ne pas placer au procès-verbal le résultat de la décision, pour moi pour rendre la décision valide, elle doit être notée quelque part avec le vote. À mon avis le problème c'est de rendre le procès-verbal public et d'annoncer quelque chose, c'est à ce moment-là qu'on devrait peut-être caviarder le nom ou la résolution plutôt, mais pour le bien du fonctionnement du Sénat, je pense que ça serait bien qu'on note toutes les résolutions au procès-verbal et qu'il soit adopté parce que je pense pour les gens qui étaient pas présents au Sénat extraordinaire n'ont aucune idée de quelle décision a été prise puis pour moi c'est un problème.

Secrétaire générale : Ce qu'on peut faire, on peut certainement ajouter une recommandation qui serait comme la recommandation deux, l'insérer et puis on éliminerait le nom, on le noircirait puis on expliquerait pourquoi.

?: Oui, je pense ça conviendrait, c'est-à-dire le rendre public c'est là le problème puis je pense c'est à ce moment-là qu'on peut le caviarder, mais pour nous on aurait besoin de le voir. Merci.

Président d'assemblée : C'est noté, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires par rapport au procès-verbal? Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'ai juste une question. Étant donné qu'on avait en vue de faire une rencontre ici en présentiel, pourquoi est-ce qu'on a fait une réunion spéciale? Y a-t-il une raison essentielle à ça?

Président d'assemblée : Vous posez la question de savoir pourquoi est-ce qu'on a tenu une réunion extraordinaire le 26 avril?

Dako : Oui. Pourquoi le sujet n'a pas été amené à cette rencontre ici.

Président d'assemblée : J'ai l'impression que c'est une question de temps, mais je vais céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je veux pas refiler au recteur, mais on m'a demandé disons d'aller de façon plus expresse par rapport à ce dossier-là étant donné les circonstances entourant la nomination et la nature de la nomination. C'est vraiment une question de temps, voilà.

Dako : Juste pour finaliser là-dessus, je ne sais pas quoi dire, mais je me sens un peu inconfortable par rapport à ça vu comme vous le mentionnez la nature, mais j'imagine que pour le sérieux même du Sénat je crois que ce genre de chose même si c'est sérieux puisqu'on le fait habituellement, on se retrouve ici, même on le fait de façon confidentielle, mais j'estime qu'on aurait dû attendre ce forum ici pour le faire. Même si c'est si urgent que ça, on aurait pu attendre à ce forum ici pour voir que tout le monde est là, on voit le document, on le lit et ensuite on passe à la suite des événements. Moi personnellement, je trouve qu'on aurait pas dû faire ça, on aurait dû attendre ce forum ici.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup pour votre commentaire M. Dako. On va passer au vote donc je démarre le vote. J'arrête le vote et le résultat est 34 oui, 3 abstentions.

7. Affaires découlant des procès-verbaux

7.1 SAC 240405

7.1.1 Autres

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 7, affaires découlant des procès-verbaux. D'abord le 7.1, le Sénat académique du 5 avril, 2024. Du côté du secrétariat général on a rien noté, mais est-ce qu'il y a des affaires découlant que vous voulez soulever? Je ne vois aucune main levée.

7.2 Autres

Président d'assemblée : Par rapport au procès-verbal du 26 avril, 2024, je ne vois rien. Parfait.

8. Rapport du Comité de la qualité

8.1 Cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, rapport du Comité d'assurance de la qualité, le 8.1, le cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académique, on a une présentation de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Mme Elizabeth Dawes. La présentation sera projetée à l'écran. Donc je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. Je vais vous présenter quatre diapos pour résumer les principales modifications qui ont été apportées depuis la dernière réunion du Sénat académique. Le premier sujet qui a été discuté c'était par rapport au rapport annuel qu'on dépose au Sénat académique. Les rapports annuels de certains comités du Sénat académique pourront inclure les activités de leurs sous-comités. C'est le cas du sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante où les activités sont incluses dans le rapport du Comité d'assurance de la qualité et pour le sous-comité de la planification, les activités seraient incluses dans le rapport du Comité de la planification. Le deuxième point c'est par rapport à la possibilité de faire des évaluations en présentiel. Le texte à la page 31 se lit comme suit : exceptionnellement, l'évaluation se fait en présentiel. C'est écrit de façon très large qu'on ne précise pas la nature des programmes concernés donc c'est ouvert à toutes les exceptions et c'est au décanat de déposer une demande si on souhaite faire valoir cette possibilité. On passe à la prochaine diapo. Ici on a la question de l'invitation de la porteuse ou du porteur du dossier. Il y a trois cas où cela se présente donc le premier c'est par rapport aux décisions du sous-comité de la planification dans le cas où on envisage apporter des modifications importantes, la personne responsable du programme est invitée à la rencontre. Le deuxième cas c'est par rapport au rapport final de suivi. Quand il s'agit de formuler la recommandation du Comité d'assurance de la qualité au Sénat académique si les suivis sont jugés inadéquats, la personne responsable du programme est invitée à faire état de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Et dans le troisième cas, c'est par rapport au rapport d'amélioration continue où c'est encore une fois le Comité d'assurance de la qualité qui prépare une recommandation au Sénat académique et dans ce cas-là si les suivis sont jugés inadéquats, la personne responsable est invitée à la rencontre. On passe à la prochaine diapo. À la page 111, il s'agit d'une modification au gabarit de rapport. Ce rapport ressemble à l'ancien plan de mise en œuvre dans le format, mais on a ajouté une colonne à droite pour les commentaires du Comité d'assurance de la qualité. Et à la toute fin du document, on a ajouté des annexes où on trouve les questionnaires réseaux. Il y a le nouveau questionnaire d'appréciation étudiante de l'enseignement qui vient d'être adopté en avril et il y a le questionnaire réseau qui existait déjà pour les cours cliniques. Ce sont les ajouts en annexe. La prochaine diapo. Ce nouveau cadre nous permet de mettre en œuvre les 12 recommandations de la CESP qui on a reçues en septembre 2022 et le cadre va entrer en vigueur dès son adoption par le Sénat académique. Je voudrais souligner que la collaboration tout au long de ces deux années a été exemplaire avec une belle participation de la communauté universitaire dans de nombreuses rencontres. Comme vous savez, la réforme des comités du Sénat académique est en vigueur depuis le 10 octobre. On a plusieurs gabarits qui ont déjà été mis à l'essai dans les différents programmes au cours des derniers mois alors cette mise à l'essai est importante pour pouvoir peaufiner les gabarits de rapports. On sait que pendant la transition, les échéanciers sont modifiés. Il y a une certaine période d'apprentissage et de développement pour les comités avant d'atteindre la vitesse de croisière, mais une fois que le cadre est adopté, il y aura des formations pour permettre à tout le monde de se familiariser avec le nouveau processus. Je voudrais demander au VRER de bien vouloir proposer l'adoption du nouveau cadre d'assurance de la qualité.

Président d'assemblée : Merci Mme Dawes. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que la proposition est appuyée? Francis LeBlanc. La proposition est appuyée alors on ouvre la discussion. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires par rapport au cadre d'assurance de la qualité? Hélène Albert.

Albert : Merci beaucoup monsieur le président et merci beaucoup Mme Dawes. Je voulais saluer les modifications qui ont été faites entre autres liées à la possibilité d'avoir des évaluations en présentiel. Je pense que c'est vraiment vraiment important d'avoir cette option-là puis je veux juste m'assurer parce que normalement les budgets pour les évaluations en présentiel devenaient du budget général de l'université et non pas des budgets des facultés et donc j'aimerais juste m'assurer que dans l'esprit bien que ce soit les décanats qui fassent les demandes d'exception, qu'on puisse quand même compter sur un fonds général plutôt que d'avoir allé négocier dans les budgets parce que ça pourrait rendre ça encore plus difficile, ça pourrait en fait pour des raisons quelconques rendre ces processus d'attribution des budgets spéciaux pour ça aux facultés plus difficile puis peut-être donner aux décanats des décisions des fois qui peuvent être difficiles entre ça qui pourraient être souhaitées une évaluation en présentiel puis un autre dossier qui mériterait aussi des sous.

Président d'assemblée : Parfait. Je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Historiquement dans mon budget, j'avais toujours une ligne pour des visites liées à l'évaluation des programmes. Ça on pourra continuer de l'avoir puis le fait qu'on demande aux décanats de faire une demande au Comité de budgets, on pourra s'assurer que j'ai une enveloppe exprès pour ça.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Céline Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Moi aussi j'aimerais remercier Mme Dawes pour un document qui est vraiment de très grande qualité. À chaque fois que j'avais des questions, je finissais par trouver la réponse à ma question dans le document. J'ai un commentaire puis c'est pas nécessairement dans le cadre qui est présenté, mais c'est peut-être une conséquence des modifications qu'on a faites à la structure des comités du Sénat puis le constat que je fais c'est qu'il y a beaucoup de modifications des programmes qui ne viennent pu au Sénat donc on voit pu les mineures au Sénat, on voit pu les modifications mineures de programmes au Sénat puis c'est pas nécessairement une mauvaise chose. Je suis pas en train de dire que je veux nécessairement revenir à ce qu'on avait avant, mais il y a quand même un risque de perdre la vue d'ensemble sur la carte des programmes puis sur les modifications qui se font dans le temps. Peut-être que c'est compensé par le fait qu'on va voir les rapports de suivi puis les rapports d'évaluation continue puis que ça ça nous donne un regard plus méta sur les programmes, j'ai hâte de voir, mais je pense qu'il faut juste le garder en tête autant pour cette politique ici que pour notre réforme des Sénats donc j'aimerais que ça soit noté juste pour qu'on s'en rappelle. Puis j'avais une question par rapport aux modifications jugées majeures par cumul de modifications mineures. Ça c'est à la page 109 de la politique puis ça qu'on dit là-dedans c'est aussitôt qu'on a 25 % de modifications dans un programme dans une période de sept ans, ça devient des modifications majeures. Très bien, mais comment on opérationnalise ça au niveau de comment on évalue les modifications dans les différents comités. Ça veut tu dire que tout d'un coup quand qu'on a dépassé ce 25 % là puis qu'on a une modification mineure qui arrive au Comité des programmes faut que ça vienne au Sénat puis ça veut tu dire à ce moment-là qu'on regarde tout ce qui a été fait dans les derniers sept ans puis qu'on revient sur des décisions qui ont déjà été faites parce que le cumul fait pu de sens? Je trouve que c'est une grosse question. Je pense pas qu'on a une réponse maintenant, mais je pense qu'il faut y penser parce que ça va arriver. Moi ça c'est quelque chose qui m'interpelle. Je vais changer de sujet, mais j'ai juste un dernier commentaire sur les CV. Pour les évaluations de programmes, on demande les DRP ou les CV qui vont être en général les CV communs qu'on soumet pour des subventions au grand conseil. C'est très bien, on va être capable là-dedans de trouver les informations sur les publications, sur l'encadrement, sur les subventions que les chercheurs ont pas tenu puis ça nous donne un éclairage sur les programmes. Par contre dans le rapport, on nous dit qu'on veut utiliser les DRP pour aussi évaluer le progrès dans l'enseignement, mais ces CV-là on parle pas de notre enseignement dans ces CV-là, on parle très peu des services qu'on fait à la collectivité. On va parler des services qui nourrissent notre recherche, mais pas celles qui nourrissent le fonctionnement de l'université. Je veux dire ça fait depuis tout le temps que c'est comme ça fait que c'est pas nouveau, c'est juste que j'y ai pensé hier parce que j'avais pas remarqué que pour les services on demandait les CV. Je me suis demandée pourquoi on demande les CV du personnel qui est dans les différents services, me semble que c'est pas ça qu'on évalue, on évalue comment les services sont rendus. Je me demandais quelles informations qu'on cherche à aller dans ces CV-là puis là je suis revenue sur la question des évaluations de programmes puis je me suis dit qu'est-ce qui manque ou qu'est-ce qu'on évalue pas ou y a-t-il d'autres façons qu'on peut documenter ça. Je pense que pour l'enseignement les plans de cours, la façon qu'on va décrire les méthodes pédagogiques sont largement suffisants pour évaluer ça qu'il y a dans un programme. Je suis pas en train de proposer une modification à un document qui est à sa version onze je pense, je pense ce qui me rassure c'est qu'on a là-dedans une place qui dit que la politique est révisée aux trois ans puis je pense que ça c'est vraiment une bonne pratique fait qu'on va pouvoir voir qu'est-ce qui marche,

qu'est-ce qui marche moins bien puis l'ajuster. C'est juste des réflexions suite à la relecture de ce document assez impressionnant. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires et je vais céder la parole à Mme Dawes pour des commentaires.

Dawes : Le premier point par rapport à l'idée de garder un œil sur l'ensemble de ce qui se passe avec la carte des programmes, on a un document qui est un tableau Excel avec tous les programmes où on note tous les projets de modifications mineures et majeures. Tous les décanats ont accès à ce document et ça serait utile d'en prendre connaissance dans les facultés. Ça c'est un bon exercice et au niveau du Comité de la planification également de voir les projets dans le contexte de cette carte des programmes. C'est un gros tableau, mais une fois qu'on comprend la logique, ça peut être utile. La question des modifications qui s'accumulent, c'est un défi. Dans le cadre, on a un guide pour distinguer différents types de modifications et ça permet d'aider à un certain point dans ce travail, mais c'est certainement pas facile. Même à la CESPМ on reconnaît les difficultés que ça pose. En ce qui concerne le DRP, le format a évolué au cours des années. On peut constater au début que c'était plus axé sur l'enseignement et avec le temps, c'est plus axé sur la RDC, mais ça serait peut-être utile de revoir le format et de voir s'il y a des ajouts qu'on pourrait faire, s'il y a des éléments qui seraient pertinents pour ce processus. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Je vais céder la parole au recteur.

Recteur et vice-chancelier : Premièrement, félicitations pour l'excellent travail et également à tous ceux qui ont participé de près et de loin à la réalisation puis à fournir de l'expertise de contenu. Concernant les CV, je vous rappelle qu'on a signé l'entente de DORA et donc il y aurait une action de suivi à faire, c'est-à-dire d'adopter notre format de CV pour en tenir compte et je pense que cette formule de rapport serait plus exhaustif et rencontrerait les besoins tant au niveau de la recherche qu'au niveau de l'enseignement qu'au niveau des différentes formes de contribution des personnes. Mon dernier point est en ce qui touche l'équipe d'évaluation externe et particulièrement pour les programmes professionnels. Moi j'aurais une suggestion, je devais proposer, mais j'aimerais quand même la ramener. C'est que cette équipe-là inclut un ou deux professionnels en pratique avec une expérience différente, c'est-à-dire à court terme, moins de dix ans par exemple puis plus de dix ans qui viendrait enrichir la discussion au sein du Comité d'évaluateurs externes sachant que la pratique c'est de demander à nos collègues pairs exemple en sciences infirmières et souvent les gens sont pas dans la pratique professionnelle depuis dix, 15, 20 ans et donc ils sont vraiment des académiciens et oui avec la recherche ils vont être impliqués à différents degrés dans des questions cliniques, mais ces questions cliniques-là vont être très focalisées et pour moi le fait d'avoir sur les comités d'évaluation des professionnels viendrait enrichir la discussion. Je sais que dans le processus il peut y avoir des consultations avec des gens qui sont en pratique. On sait très bien que le nombre et la participation à ce niveau-là est pas optimal donc le fait de les avoir sur le comité ça viendrait à mon avis enrichir grandement la pertinence de nos programmes.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Alors est-ce qu'on propose un amendement officiel? Excellent, on va se pencher sur l'amendement sur cet ajout. Est-ce que c'est appuyé? Jeanne Godin. Est-ce qu'il y a des questions sur l'amendement? On va se pencher maintenant sur l'amendement et on reviendra à la proposition principale. M. Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je pense que ça peut être une très très bonne idée quand c'est possible et j'ajouterais probablement dans cet amendement-là ou dans la formule qui va être utilisée lorsque cela est possible. Je pense entre autres au travail social où les équipes sont déterminées par l'association et ça peut être difficile d'ajouter quelqu'un sur une équipe comme ça notamment les programmes professionnels qui sont souvent avec l'agrément. Donc lorsque c'est possible peut-être.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y a des questions sur l'amendement? Mme Dawes.

Dawes : Il faut qu'on respecte les normes d'agrément alors quand les équipes sont déterminées à l'extérieur, on respecte les normes et ça c'est quelque chose qui est mentionné dans le cadre par rapport aux programmes avec agrément. Dans la colonne à droite dans le document, on mentionne toujours c'est selon les normes d'agrément donc il faut tenir compte de cet aspect-là.

Président d'assemblée : Merci. Je vais céder la parole à Hector Adégbidi.

Adégbidi : Merci monsieur le président. L'intervention du recteur vient créer une petite confusion en moi. Je suis directeur de l'École de foresterie, le programme de foresterie et de bacc en aménagement des forêts est soumis à une évaluation par un autre professionnel et si d'autres professionnels donc tous les six ans passent pour faire cette évaluation, alors j'avais compris au début de cet exercice qu'une fois que le programme, un programme comme le mien, celui que je dirige passe par cet exercice, il y a pas un deuxième exercice qui va se faire. Alors ce que le recteur a dit tantôt à savoir la formation de qui avec l'ajout de personnes dans le domaine m'amène à me demander s'il y aura un deuxième exercice qui va se faire avec en ce moment une personne qui peut s'ajouter à la deuxième équipe qui va faire le travail. Donc Mme Dawes a un peu abordé la réponse à cette question, mais j'aimerais avoir des précisions pour savoir exactement comment ça va se faire.

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Dans le cadre d'un programme avec agrément, l'équipe visiteuse remplace l'équipe d'évaluation externe qu'on constitut habituellement à partir de mon bureau. Donc dans le cadre d'un programme avec agrément, c'est géré au niveau de la faculté ou du campus dans le cas de foresterie et on suit les normes du processus d'agrément, mais il y a certains éléments qui concernent l'université qui s'ajoutent au processus, des éléments comme la signature UMoncton. Il y a des éléments exigés par la CESPMP comme les résultats d'apprentissage de programmes où on va travailler dans chaque programme qu'il y ait un agrément ou non, mais essentiellement, on ne fait pas deux fois le processus, il s'agit du processus d'agrément avec quelques ajouts et c'est comme ça qu'on va fonctionner.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Je vais céder la parole au vice-recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Oui, je pense si on est pour aller dans cet amendement-là, je suis un peu d'accord avec le doyen Thibault dans le sens que si je prends les ingénieurs par exemple, l'équipe est déterminée par l'organisme national puis il y a des membres, au moins un membre qui est nommé par l'Association des ingénieurs donc c'est des professionnels qui œuvrent dans le domaine donc je pense dans ce cas-là on aurait pas besoin de rajouter une couche.

Président d'assemblée : Merci. Je vais céder la parole à Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. Je pense que c'est important d'avoir la voix des professionnels. Si on forme dans les programmes professionnels c'est bien, mais je vais peut-être abonder dans le même sens de ce que monsieur le vice-recteur vient de mentionner dans la mesure où si je prends l'exemple on peut parler des programmes qu'on connaît, mais pour avoir fait l'agrément de programmes pendant huit ans, dans les processus il y a une large part qui est accordée aux personnes qui sont des praticiens du travail social par exemple par les superviseurs de stages qui sont rencontrés, par les employeurs qui sont rencontrés, par les diplômés qui sont rencontrés, puis par l'ordre professionnel ou l'association professionnelle qui est rencontrée donc toutes ces personnes-là sont considérées dont leur voix est très très importante dans la prise en compte de leurs commentaires justement sur les programmes, sur l'évolution des programmes, sur les besoins des programmeurs, sur leur appréciation des programmes sur ce qui pourrait être amélioré. Ça fait que je trouve que cette voix-là dans certains processus elle est quand même bien prise en compte, mais j'abonde dans le même sens que l'intention je pense de monsieur le recteur c'est que cette voix-là elle est nécessaire à être prise en compte parce que c'est ça, on se parle, on forme des praticiens qui éventuellement on a besoin de s'assurer que ça répond aux besoins en quelque part de la profession puis en même temps que la profession entende bien les besoins de la formation.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. Gérard Poitras.

Poitras : Merci monsieur le président. Juste pour rassurer les gens ici, nous on a un programme d'amélioration continue facultaire. C'est une exigence de notre programme d'avoir des consultations avec des professionnels à toutes les années donc on a comité aviseur qui est formé d'un minimum de quatre, cinq ou six professionnels praticiens et ça c'est fait régulièrement à chaque année pour aboutir jusqu'à l'agrément. On suppose que ça va être suffisant et que les commentaires apportés par le comité aviseur vont être considérés lorsque ça viendra à compléter notre accréditation et l'évaluation de notre programme interne aussi à ce moment-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. M. Adégbidi.

Adégbidi : Excusez-moi si je reviens. Si je veux bien comprendre la réponse de Mme Dawes à ma question, l'échéancier, la décision de temps se fait, l'évaluation est décidée pour le cas du programme en foresterie par le Bureau canadien d'agrément forestier donc c'est une équipe constituée par le Bureau canadien d'agrément forestier qui fait cette évaluation-là. Alors vous avez parlé de certains éléments qui s'ajoutent à l'évaluation qui sont des éléments propres à l'Université de Moncton alors je voudrais savoir si au moment où le Bureau canadien d'agrément forestier décide de venir faire cette évaluation, cela veut dire que l'Université de Moncton va ajouter une personne à cette équipe-là pour faire l'évaluation de ces éléments qui sont des éléments propres à l'Université de Moncton, est-ce que c'est bien ça?

Président d'assemblée : Allez-y Mme Dawes.

Dawes : Oui, il ne s'agit pas d'ajouter une personne à l'équipe. L'évaluation se fait selon l'agrément, mais quand le dossier va aller dans les différentes instances de l'université, ce sont les membres de ces comités-là qui vont regarder les autres éléments.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur l'amendement?

Recteur et vice-chancelier : Comme vous pouvez le constater, il y a une très grande variation dans les agréments des différents professionnels et également des disciplines qui n'ont pas de collèges ou d'associations professionnelles que ce soit par exemple en kinésiologie ou en théâtre par exemple où la contribution des professionnels pourrait venir enrichir la finalité. C'est une différence entre rencontrer des moniteurs de stages puis d'avoir un moniteur de stage au sein du comité qui vont décider les dernières recommandations à faire au

niveau du programme donc à l'amiable, j'accepterais la modification proposée par le doyen Thibault lorsque c'est possible et donc ça tient compte et ça respecterait les règles des agréments, mais ça pourrait peut-être bonifier, aider certains programmes d'avoir cet avis-là.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur l'amendement? Je vais demander à madame la secrétaire générale d'en faire la lecture avant qu'on passe au vote.

Secrétaire générale : Alors l'amendement serait proposé par Denis Prud'homme et appuyé par Jeanne Godin : étant entendu que l'équipe d'évaluation soit composée d'au moins une ou deux professionnelles dans la pratique de la discipline lorsque cela est possible tout en respectant les normes d'agrément le cas échéant.

Président d'assemblée : C'est parfait, ça respecte ce qui a été proposé. C'est proposé et appuyé donc je vais lancer le vote sur l'amendement donc je démarre le vote. J'arrête le vote et le résultat est 33 oui, 3 non donc c'est adopté à la majorité des voix. Ça nous ramène à la proposition principale. Maintenant s'il y a des questions ou des commentaires sur la proposition principale, ça serait le temps de le faire. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Tout comme mes collègues, je tiens à féliciter Mme Dawes pour son travail titanesque. Dossier après dossier, on voit son expertise, son œil de lynx, c'est des dossiers toujours aboutis donc merci beaucoup pour ce travail essentiel aux progrès. Je voudrais revenir un petit peu sur le dossier de renseignements professionnels qu'on doit joindre pour évaluer l'enseignement. Je suis tout à fait satisfait de la proposition qui est faite ici, je devrais commencer par ça et je suis aussi rassuré qu'on va réévaluer toutes nos pratiques dans deux ou trois ans pour vérifier ça. Maintenant je peux me poser la question à quoi ça sert le dossier de renseignements professionnels sachant pour évaluer nos charges académiques ou pour répondre aux critères d'évaluation des programmes, on peut se le poser. Il existe aussi d'autres rapports qu'on doit faire annuellement en tant que professeurs comme le rapport d'activités qui montre nos charges de cours, nos services à la collectivité interne et externe qui serait peut-être plus pertinent dans ces cas-là que le dossier de renseignements professionnels de voir ma liste de 15 publications des cinq dernières années ici qui ne sont pas forcément en lien direct avec l'enseignement avec ces points. Donc c'est peut-être cette réflexion à savoir est-ce que le dossier de renseignements professionnels est-ce qu'il faut le faire évaluer pour inclure l'attache d'enseignement qui est tabulé pour les besoins de la FESR et de l'évaluation de notre potentiel de recherche et de créativité de ___ ou est-ce qu'on pourrait pour les besoins d'une évaluation d'un programme et des services d'enseignement, des services à la collectivité, utiliser un autre format, mais sans pour autant créer une redondance de travail pour le corps professoral. Le mois de mai, je tiens à le rappeler, j'aime beaucoup ce mois de mai, mais c'est le mois des réunions et le mois des rapports qu'on doit remplir donc s'il-vous-plaît par contre ne faites pas un rapport supplémentaire pour ceci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires M. Clarisse. J'ai Gervais Mbarga, M. Mbarga, je vous cède la parole.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je voudrais aussi apprécier l'excellent travail qui a été fait pour la mise à jour du document par rapport à la dernière fois. Mon commentaire est finalement peut-être un commentaire de juste forme. Pour avoir parcouru les journées de réflexion sur la langue française, nous avons pu constater combien les experts et même le public étaient réticents quant à l'usage de la notion de qualité de la langue, qualité du français. Alors cette notion revient à deux ou trois reprises dans le texte, je suggère donc qu'on puisse peut-être modifier parler de maîtrise de la langue ou compétence sur la langue plutôt que de parler de la promotion de la qualité du français. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Alors est-ce qu'on peut faire ces modifications à l'amiable? Mme Dawes selon vous, est-ce que c'est quelque chose qu'on pourrait tout simplement modifier à l'amiable dans le document?

Dawes : Alors ça ça revient dans les gabarits et également dans les critères d'évaluation. Il faudrait s'assurer d'harmoniser le vocabulaire, mais on peut faire des révisions dans ce sens-là, oui.

Président d'assemblée : Excellent, parfait, merci beaucoup. Je vais céder la parole à Hélène Albert.

Albert : Merci. Je veux juste revenir sur un point que la sénatrice Surette a fait tout à l'heure en lien avec les CV pour l'évaluation des services parce que je pense qu'on s'entend qu'on veut pas le faire pour le faire, moi j'aimerais peut-être comprendre la plus-value d'obtenir les CV de tout le monde où il y a peut-être lieu de penser que pour certains services ou pour les services de manière générale peut-être que les personnes à la direction des services pourraient fournir leurs CV, mais parmi les employés, il y a peut-être des quarts de métiers ou des professions pour lesquels il serait nécessaire d'avoir des CV si on pense aux psychologues par exemple dans certains services ou je ne sais trop, mais j'essaie de voir la pertinence d'avoir les CV par exemple des personnes aux services de l'entretien et de la réparation dans certains domaines. Je suis pas certaine que c'est nécessaire puis je pense que l'idée c'est on veut pas ajouter des responsabilités, on veut rendre les processus plus simples. Je me demande juste si ça pourrait pas être simplifié si on était un peu plus sélectif sur la nature des CV dont on a besoin pour ces occasions-là versus faire un one-size-fits-all puis demander des CV de tout le monde parce que pour moi il y a peut-être un enjeu de pertinence, mais peut-être que je comprends pas nécessairement la pertinence qui est perçue.

Président d'assemblée : Parfait. Je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Donc ici on parle de services de soutien académique donc il s'agit des bibliothèques par exemple, les services étudiants, le registrariat donc ce sont des personnes qui travaillent dans les services de nature académique.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur la proposition principale qui a été proposée et appuyée? Sylvie Morin.

Morin : C'est une question très spécifique. Je vois dans la carte d'évaluation des services de soutien académique qu'il y a des responsables du dossier d'assurance qualité pour les différents services et pour certains services c'est l'UMCS ou l'UMCE. Je me questionnais comment ça avait été sélectionné, comme par exemple je vois le service d'intervention en violence à caractère sexuelle que c'est l'UMCE qui est identifiée comme responsable du dossier d'assurance qualité alors que c'est une entente avec un organisme communautaire de la région qui offre ce service-là contrairement au campus de Moncton où il y a une ressource à temps plein.

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Dans les discussions avec les directions de services, on s'est entendu que l'évaluation se fait en réseau et qu'il y a un campus qui va mener le dossier. Donc dans ces discussions pour certains services, une personne s'est portée volontaire pour mener le dossier et il y en a d'autres où ça reste à déterminer, mais essentiellement, ça pourrait être à n'importe quel campus qu'on mène le dossier, mais l'évaluation se fait en réseau avec l'idée de chercher des façons d'harmoniser les pratiques et les façons de faire à travers l'université.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Monsieur le recteur vous voulez ajouter une précision.

Recteur et vice-chancelier : Si je comprends bien dans le document présentement, il y a déjà des campus d'identifiés tel que mentionné par la doyenne. Est-ce qu'on pourrait pas avoir une formule plus générique de dire que pour ces services-là ça sera une évaluation réseau et un des campus sera attribué pour préparer le dossier, quelque chose comme ça.

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Il faudrait tout simplement enlever les mentions d'un campus et laisser tout à déterminer, ça serait le plus simple.

Président d'assemblée : Parfait et on peut le faire à l'amiable. Merci beaucoup Mme Dawes. J'ai une question de Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci monsieur le président. C'est pas une question, c'est un petit commentaire sur le dossier de renseignements professionnels. Je veux pas vous ennuyer avec l'histoire, mais à l'époque ça s'appelait un dossier de renseignements personnels puis il y avait toute l'information, il y avait l'information sur l'enseignement, recherche, etc. C'était utilisé pour l'évaluation annuelle des profs promotions et permanences. Ça ça été abandonné longtemps passé peut-être 20-25 ans passés puis le DAP maintenant qu'on l'appelle le dossier de renseignements professionnels, est essentiellement surtout utilisé par la FESR donc c'est pour ça qu'on s'en tient surtout à la recherche. On pourrait toujours prendre notre DRP, le DRP qui existe et ajouter des sections quitte à lorsqu'on l'a pas besoin on l'ignore, mais nous on tenait vraiment à avoir un dossier standardisé parce que lorsqu'on recevait simplement des CV, c'était très difficile à décortiquer l'information dans certains CV. Un autre ajout, le CV canadien va disparaître donc on peut pas vraiment s'y fier pour longtemps, il va disparaître d'ici un an ou deux donc avec DORA, il va y avoir un autre CV qui va apparaître. Je sais pas comment on va le nommer, mais ça s'en vient puis ça c'est les organismes fédéraux qui s'en occupent. Ça c'est une chose. On pourrait toujours développer un nouveau DRP avec plus de sections donc ça c'est certainement possible. Un petit point sur une des questions à la sénatrice Surette qui parlait de quand on arrive à 25 %. Je pense pas que ça va arriver souvent qu'on va avoir une série de modifications mineures avec le temps que ça prend à faire des modifications. Je pense en sept ans on peut quand même pas faire 23 modifications donc je pense ça va arriver peu souvent qu'on va faire une série de petites modifications pour se rendre à 25 %. Moi je l'ai jamais vu encore. Oui, faudra changer de tempo. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. LeBlanc. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions sur la proposition principale? Je ne vois rien donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 35 oui, 0 non, merci beaucoup. Merci beaucoup à Mme Dawes pour tout ce travail-là, on l'a signalé à maintes reprises, mais je tenais à le signaler également.

9. Rapport du Comité des règlements

9.1 Modification des règlements 31.6.9 et 32.8.9 des cycles supérieurs

Président d'assemblée : Ça nous mène au point 9, rapport du Comité des programmes. Le point 9.1, modification des règlements 31.6.9 et 32.8.9 des cycles supérieurs donc vous n'avez pas terminé Mme Dawes.

Dawes : Alors ici on parle du Comité des règlements et il y a eu une correction apportée à chaque page titre pour les trois documents. Par erreur c'était le CPS, en réalité ça devait être le CDR donc le Comité des règlements. Le premier dossier concerne les cycles supérieurs, c'est une proposition très compliquée avec une seule phrase. Alors le nom Bibliothèque nationale du Canada est remplacé par Bibliothèque et archives Canada pour s'aligner avec la pratique actuelle.

Président d'assemblée : Parfait. Monsieur le vice-recteur, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais d'apporter la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la modification des règlements 31.6.9, normes de rédaction et de dépôt de la thèse ou de mémoire deuxième cycle et 32.8.9, normes de rédaction et de dépôt de la thèse troisième cycle.

Président d'assemblée : Parfait. C'est appuyé par Étienne Dako. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la proposition? Je n'en vois pas donc je vais lancer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 34 oui, 0 non, c'est adopté à l'unanimité.

9.2 Modification aux règlements particuliers des programmes de baccalauréat en ingénierie (régime régulier et coopératif)

Président d'assemblée : On passe au point 9.2, Mme Dawes.

Dawes : Alors le deuxième projet vient de la Faculté d'ingénierie qui propose deux phrases. Ces deux phrases s'appliquent au programme des trois départements donc génie civile, génie électrique et génie mécanique avec le régime coop et le régime régulier. La même modification est proposée six fois donc dans le document à la page 6, la page 10, la page 15, la page 19, la page 24 et à la page 28 on voit les mêmes deux phrases alors il s'agit des phrases suivantes : la personne étudiante qui fait une demande d'équivalence pour un cours relevant de la Faculté d'ingénierie doit avoir réussi le cours avec une note de 2,0 ou son équivalent à l'établissement d'origine. À noter que cette exigence s'applique également aux cours suivis à un autre établissement avec l'accord de la faculté dont les cours en commandite.

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur, vous en faites la proposition?

VRER : Oui. J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la modification des règlements particuliers au programme régulier et coop de BING donc génie électrique, BING génie mécanique et BING génie civile.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Est-ce que la proposition est appuyée? Gervais Mbarga. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Je vois cette modification d'un très bon œil pour éviter d'avoir des personnes étudiantes en difficulté dans les années subséquentes et ça me pose une réflexion à savoir si c'est pas un règlement qui pourrait intéresser d'autres facultés. Et au quel cas si ça intéresserait d'autres facultés, est-ce qu'il y aurait lieu de transformer ce règlement particulier à la Faculté d'ingénierie en un règlement général donc c'est plus pour ouvrir la voie à une réflexion personnelle à chacun des représentants des facultés ici ou des unités et des écoles et de ramener ce message et de voir s'il y a un intérêt à appliquer ce règlement au sein de nos propres facultés.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ce commentaire. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je réitère exactement ce que le sénateur Olivier Clarisse vient de mentionner surtout pour certains étudiants pour lesquels on reconnaît certains cours et on se rend compte que l'étudiant arrive à un certain niveau, l'étudiant n'est pas capable ou du moins a des difficultés d'apprentissage graves. Le fait de faire ceci je crois que si on pouvait réfléchir pour que ça soit quelque chose d'uniforme sur le campus ça serait une très très bonne chose.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Parfait. Je ne vois rien donc je vais démarrer le vote dans ce cas-là. J'arrête le vote et le résultat est 34 oui, 0 non, c'est adopté à l'unanimité. Monsieur le vice-recteur, vous voulez faire un commentaire?

VRER : Oui, merci monsieur le président. Vous avez probablement remarqué que les formulaires pour ce dernier point-là sont différents. Ça ça découle de notre nouvelle plateforme qui est sous version bêta actuellement qui est en développement. Si vous avez des commentaires, du feedback, on serait certainement réceptif à le recevoir. Ce que vous avez remarqué c'est que les changements ont été highlightés à la mitaine par Preston au registrariat, mais on essaie de voir comment le faire de façon automatiquement pour que les changements ressortent des documents. Puis à la demande du Bureau de direction du Sénat au Sénat du mois de juin, Stéphanie et moi on fera une petite présentation de la nouvelle plateforme donc ça vous permettra de voir qu'il y a quand même plusieurs membres autour de la table qui l'ont utilisée puis qu'on a de la rétroaction donc on est en train de mettre les améliorations dans le système puis ça sera comme un peu dans notre nouvelle philosophie, ça sera une plateforme qui sera en constante amélioration continue donc on va chercher à

l'améliorer au fur et à mesure qu'on va s'en servir. Au Sénat du mois de juin on pourra vous faire une petite présentation pour vous la présenter.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. M. Poitras, vous vouliez faire un commentaire?

Poitras : Oui. J'aimerais remercier le bureau aussi qui nous a appuyés à l'utilisation de la version bêta donc on a eu un très bon appui. On a agi un peu comme les cobailles peut-être, mais ça bien été donc j'encourage si qu'il y a d'autres gens qu'ils le prennent. Je crois qu'on a un bon soutien donc merci beaucoup.

Président d'assemblée : Parfait, merci pour ce commentaire.

9.3 Création de règlements particuliers en science infirmière (programme régulier t passerelle)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9.3, création de règlements particuliers en science infirmière (programme régulier et passerelle). Je vais céder la parole à Mme Dawes. On a aussi le vice-doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, Horia-Daniel Iancu, qui est ici avec nous au cas où il y aurait des questions. Mme Dawes.

Dawes : Pour ce dossier, il y a deux documents qui se sont ajoutés. Il s'agit de schémas pour les processus décisionnels et ces deux documents doivent remplacer les deux dernières pages du dossier. Il y avait déjà ces schémas aux dernières pages du document principal donc il faut les remplacer par les deux documents qui ont été déposés plus récemment. Dans ce projet, il s'agit de règlements particuliers pour le retrait obligatoire d'un cours clinique et pour la révision de la lettre finale dans les cours cliniques. Si on compare avec le règlement habituel, la différence se voit au niveau des jours ouvrables. On parle en termes de jours ouvrables puisque les cours ont une durée de quatre semaines et après les quatre semaines, il y a un autre cours de quatre semaines qui commence donc ce n'est pas un format semestriel. Il y a également une différence au niveau de la composition du Comité d'appel où il y a des personnes externes, une infirmière ou infirmier du réseau de santé concerné et une infirmière ou un infirmier à la retraite. L'historique de ce dossier est un peu étrange si on peut dire, ça circule un peu partout. Au début c'était présenté à la RDV, ensuite au CPR qui l'a renvoyé à la RVD, ensuite à la faculté et ensuite au Comité des règlements. Au début la proposition n'était pas pour un règlement particulier, mais ça c'était la décision de présenter des règlements particuliers.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création de règlements particuliers au programme B.Sc. infirmière régime régulier et B.Sc. infirmière avec passerelle.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup monsieur le vice-recteur. C'est appuyé par Jeanne Godin. Maintenant on passe aux questions ou commentaires sur cette modification. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Ma question est lorsqu'on regarde la composition du Comité d'appel, c'est composé de quatre personnes : deux externes et deux internes. Est-ce que c'est un processus par consensus et qu'est-ce qui se passe dans l'éventualité de deux contre deux?

Président d'assemblée : Mme Dawes, voulez-vous prendre la parole?

Dawes : Je pense que je laisse les questions à la faculté.

Président d'assemblée : Parfait, excellent. Alors M. Iancu allez-y, vous avez la parole.

Iancu : Merci beaucoup de m'avoir invité premièrement et d'avoir la chance de répondre au meilleur de mes connaissances à date à vos questions. En lien avec la question de monsieur le recteur, j'ai compris que dans le passé il y avait certaines difficultés à recruter des membres qui peuvent faire partie du Comité d'appel. De plus, ils voulaient avoir l'expertise de personnes de l'extérieur de l'école pour trancher. Je ne peux pas répondre à la question s'il arrive deux à deux donc qu'est-ce qui se passe. J'imagine que normalement ils devront avoir un consensus dans ce comité-là, c'est juste effectivement pour avoir plus d'expertise. C'est ce que j'ai compris pour avoir une décision éclairée sur le sujet.

Président d'assemblée : D'accord, merci beaucoup M. Iancu. Je vais céder la parole à Hélène Albert.

Albert : Merci. J'allais juste faire un commentaire sur les deux documents qui parlent du processus. C'est simplement une petite coquille, mais je pense qu'il mériterait d'être corrigé. Le maintien c'est le nom et non pas le verbe, on devrait enlever le t juste pour que ça reste dans le...

Président d'assemblée : Merci, on fera cette correction à l'amiable. Je vais céder la parole à Olivier Clarisse.

Clarisse : Une solution peut-être à la question du recteur est de nommer un président de ce comité qui tranchera en cas de litige ici parce qu'il y a une pression à trouver des personnes volontaires ici, mais généralement on atteint par consensus, mais dans ce cas-ci un petit peu comme dans le Code Morin, le président aurait une

double voix. Et si je peux me permettre monsieur le président, j'ai aussi une remarque, une question, mais je pourrais attendre.

Président d'assemblée : Non, allez-y.

Clarisse : J'ai fortement apprécié les deux documents de synthèse même renouvelés ici et je pourrais inviter l'unité à partager ces documents dans leur plan de cours au niveau des étudiants par souci de transparence pour qu'au moins ils soient avertis ici. Et la dernière remarque, je pense que j'avais vu 14 jours ouvrables, c'est pour reformer le comité et la rétroaction, on parle donc de trois semaines, près de trois semaines sur un stage qui est de quatre semaines. Je vois une petite difficulté ici, mais ça va tout de même dans le bon sens.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Je cède la parole à Sylvie Morin.

Morin : Juste pour revenir sur la question du vote prépondérant de la présidence, quand je regarde dans le document ce qui est prévu c'est que la présidence est la direction de l'école. Dans ce contexte-là, je pense que ça serait peut-être une bonne idée que ce soit quelqu'un d'autre qui assure la présidence parce que j'ai été confrontée à une situation similaire au campus d'une étudiante qui demandait ou contestait la décision d'échec et de retrait du stage avant la fin et dans certains cas, la chef de secteur a été impliquée par exemple pour remettre la décision à l'étudiante ou à l'étudiant. Donc je pense que ça serait préférable que ce soit quelqu'un d'externe qui assure la présidence pour pouvoir avoir le vote prépondérant dans ce cas-là pour une question de procédure.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Jeanne Godin.

Godin : Moi je pense que si ça serait le vice-doyen qui siégerait sur ce comité ça pourrait être une bonne chose. Il serait à l'extérieur de l'école.

Morin : Ça fonctionne au campus de Moncton, mais pas aux campus d'Edmundston ou de Shippagan parce que y'a pas de vice-décanat.

Président d'assemblée : Parfait. M. Iancu, voulez-vous reprendre la parole?

Iancu : Oui. Merci de vos commentaires. Je voulais juste répondre au commentaire de M. Clarisse. Tout ce qui est prévu dans ces règlements particuliers clairement va être partagé avec les étudiants donc les étudiants vont prendre connaissance dès le début de tout le processus. En effet dans les deux schémas que vous avez vus, ils sont faits pour eux spécifiquement pour qu'ils sachent qu'il y a un processus et qu'il y a un plan d'apprentissage et une intervention graduelle et c'est pas comme une exclusion tout de suite. Alors c'est ça. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Je cède la parole à Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Personnellement, j'apprécie le processus parce qu'au départ je m'étais questionné par exemple pour des étudiants qui sont en 2^e année puis ils arrivent à leur stage, début des stages et on les expulse de leur stage puis ils ont un échec et le comité prend la dernière décision. J'ai trouvé ça un peu difficile dès le départ parce que je me disais, mais ces étudiants qui font un stage est-ce qu'ils sont pas accompagnés parce que ça fait partie du processus. Donc je suis allé à l'école, j'ai demandé à la directrice pour comprendre ce processus-là. Effectivement ils sont accompagnés, ils sont bien accompagnés et quand ils ont des difficultés, ils ont des rappels et lorsque la difficulté se répète, ils vont même en simulation donc il y a énormément de processus et le fait de faire ce document-là, je trouve que c'est une très bonne chose pour que les étudiants sachent dès le départ qu'est-ce qui les attend, quel est le processus qu'ils doivent traverser, quels sont les précautions qu'ils doivent prendre parce que les exemples qu'on m'a nommés j'ai trouvé les exemples très très difficiles qui met la vie des patients en danger. Donc je trouve que c'était un excellent processus et je félicite l'École des sciences infirmières d'avoir produit ce cheminement-là. Je leur ai même demandé est-ce que lorsque le comité fait échouer l'étudiant, est-ce que ça s'arrête à ce niveau-là. L'étudiant a encore la possibilité d'aller au Comité d'appel. Même s'il va au Comité d'appel et que le Comité d'appel sanctionne qu'il y a un échec, l'étudiant a aussi la possibilité de reprendre le cours donc c'est comme un cours normal que l'étudiant manquerait donc il va revenir, il va certainement réparer les erreurs. Je trouve que ça va dans le sens de la formation en tant que telle. C'est un commentaire, c'est un processus excellent.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Dako. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'ai une question peut-être pour la registraire. Au point 2 quand on dit le règlement universitaire 8.8 ne s'applique pas au cours clinique, dans le règlement 8.8 on prévoit la rencontre au Comité d'appel, mais là si on abroge cette possibilité-là puis qu'on prévoit dans ce règlement-ci en dernier recours la personne étudiante peut soumettre une demande au Comité d'appel, on est un peu en contradiction avec soi-même. C'est peut-être juste d'enlever le processus ou de le préciser.

Président d'assemblée : Allez-y madame la registraire.

Registraire : Merci. C'est tout le reste du processus au 8.8 qui est différent, mais la finalité qui est le droit d'aller au Comité d'appel demeure.

Secrétaire générale : Ok parce que la chose c'est que dans un comité d'appel, on ne peut pas modifier une note. On peut seulement vérifier si le processus a été suivi à la lettre donc faudrait pas laisser croire à l'étudiant qu'il y a une possibilité de modification en bout de ligne. Ça fait un non succès comment la lettre est attribuée.

Registraire : C'est vraiment plus pour avoir recours au Comité d'appel pour s'assurer que le processus de révision a bien été respecté.

Secrétaire générale : Excellent. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Alors il a été question d'une présidence de comité, de voix prépondérante, mais je n'ai pas d'amendement sur la table. Est-ce qu'on veut formellement proposer un amendement à cette proposition? Hector Adégbidi.

Adégbidi : Oui en fait je crois que c'est ce que je voulais dire. On a entendu quelque chose par rapport à une présidence du comité et que cette présidence du comité soit une personne externe au système. Tout ça je crois qu'il faut qu'on fasse un amendement, absolument.

Président d'assemblée : D'accord donc on a un amendement, on va se pencher sur l'amendement. Est-ce que l'amendement est appuyé? Appuyé par Sylvie Morin. D'accord donc discussion sur cet amendement. Questions ou clarifications? Hélène Albert.

Albert : Je comprends tout à fait l'intention de ce qu'on est en train de faire parce que ça peut arriver du deux-deux surtout dans des situations comme celle-là où ça devient parfois très très délicat et certains ont des expériences différentes de d'autres qui peuvent générer des votes différents sur des décisions aussi importantes pour la trajectoire de l'étudiante ou de l'étudiant. La seule question que je me pose c'est que nous on fait une proposition ou on ferait une proposition d'amendement pour ajouter une cinquième personne qui trancherait en fait c'est ce que je comprends, ou une des quatre personnes serait cette personne-là, c'est ça? La question que je me pose simplement c'est que ça concerne l'École des sciences infirmières puis je me demande dans quelle mesure on devrait peut-être pas les consulter sur ça plutôt que de décider nous-mêmes qui serait cette meilleure personne-là puis si la décision pouvait attendre au prochain Sénat, je pense que ça serait judicieux de le faire. S'il n'y a pas d'urgence, ça changera rien pour cette année juste par respect de leur autonomie.

Président d'assemblée : On a un Sénat qui se tiendra dans à peu près quatre semaines donc je vais quand même poser la question à M. Adégbidi pour voir s'il est à l'aise avec le retrait de cet amendement.

Adégbidi : Oui en fait cet amendement n'avait pas à avoir à ajouter une cinquième personne, c'est toujours quatre personnes. Cependant, le président de ce comité va avoir une voix prépondérante en cas d'égalité et la personne qui est présidente de ce comité est une de deux personnes externes. Je crois que c'est ça le sens de l'amendement.

Président d'assemblée : D'accord, merci pour ces précisions. Je vais céder la parole à Olivier Clarisse.

Clarisse : J'allais aller dans le même sens que la sénatrice Albert. Je pense que ça serait plus sage de renvoyer le dossier à sciences infirmières pour qu'ils décident eux-mêmes qu'ils nous proposent la personne responsable parce que dans les quatre personnes, on a une personne étudiante. C'est un fardeau énorme à mettre sur les épaules d'une personne étudiante dans un sens ou un autre. Je dis pas que c'est pas possible, mais il faut regarder ici la représentation de l'école ou du secteur, est-ce qu'elle peut être biaisée ou non, mais je sais pas exactement. Je voudrais pas prendre la décision en place d'une autre personne donc si on a le temps qui le permet, je veux pas pelleter en avant pour pelleter en avant, mais je préférerais que la solution vienne de sciences infirmières.

Président d'assemblée : Merci beaucoup et là je vais céder la parole à Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Moi j'estime que le mandat revient au Sénat, mais toujours dans le même respect. On peut tout simplement mentionner que le Sénat recommande l'ajout d'une cinquième personne. On a pas besoin de spécifier qu'on veut tel genre de personne, mais l'ajout d'une cinquième personne dans ce comité je crois que c'est suffisant au lieu de retarder le processus de vote. C'est ce qui a été proposé ici ou je crois qu'on peut tout simplement aller dans le sens du proposeur de l'amendement qu'on souhaiterait qu'il y ait une cinquième personne. On laisse la possibilité à l'École des sciences infirmières d'avoir une cinquième personne, voilà.

Président d'assemblée : C'était pas tout à fait l'intention, on va revenir à M. Adégbidi, mais je vais d'abord céder la parole au recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je suis d'accord réellement que ça serait de bonne pratique de retourner l'information à l'École des sciences infirmières, à la faculté. Moi j'aimerais juste soulever aussi un point que lorsqu'on a une étudiante ou un étudiant qui a un problème en clinique, le fait d'avoir une

personne de la même école qui est concernée, pour moi ça peut poser un problème et d'avoir également un représentant, c'est-à-dire un professeur de l'école concernée, ça peut présenter un problème parce que normalement dans ce type d'évaluation de cas, on se doit de se discipliner pour uniquement regarder l'action qui est sanctionnée et non pas regarder exemple le dossier académique de l'étudiante où un professeur pourrait avoir enseigné à cette personne-là et avoir dénoté des problèmes, mais lorsqu'on est en clinique normalement, c'est des modules séparés donc on doit évaluer le cas. Comme on a le loisir d'avoir trois écoles de sciences infirmières, il faudrait peut-être explorer la possibilité que les représentants de l'école viennent d'une autre école et qu'une étudiante provienne d'une autre école et à ce moment-là les personnes ont pas de biais antérieur lorsque vient le temps de faire une évaluation qui à mon avis serait beaucoup plus objective et aussi toute la question des relations entre les étudiants suite à la décision positive ou négative donc ça serait peut-être une piste d'exploration pour l'école.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. M. Iancu, vous voulez ajouter une précision?

Iancu : Je peux faire un commentaire, je peux pas faire de suggestion parce que je fais pas partie du Sénat académique. Deux commentaires, premièrement je ne crois pas que ça serait bien d'avoir une autre personne ajoutée une cinquième personne, je trouve que c'est déjà beaucoup. Par contre, je suis d'accord de revenir à l'unité et de les consulter en lien avec le président ou la présidente du comité. Deuxièmement, ça serait une bonne piste à explorer pour les personnes de l'extérieur parce qu'effectivement dans ce règlement et en lien avec un cas d'une sanction, c'est pas académique alors d'habitude dans ce genre de comité on a des personnes de l'extérieur. Quand vous précisez les autres trois écoles, est-ce que vous parlez des trois écoles de la faculté ou les autres écoles de sciences infirmières des autres campus?

Président d'assemblée : L'École des sciences infirmières des autres campus.

Iancu : De rester quand même à l'École des sciences infirmières, oui, parce que ce sont de très bonnes recommandations et moi aussi je me sens pas à l'aise à ce point ici de décider à leur place, je préférerais que ça soit la personne qui a travaillé sur le dossier que ce soit la directrice ou la directrice adjointe de proposer ou de réviser ceci et de proposer un changement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. Alors M. Adégbidi, seriez-vous à l'aise pour le retrait, le dépôt de l'amendement?

Adégbidi : Non, pas encore.

Président d'assemblée : Pas encore.

Adégbidi : Ce que je dirais c'est ceci et si on écoute un peu l'historique de tout ce dossier et puis je suis aussi membre du CDR, j'étais autour de la table quand on a pris la décision de l'amener. Il y a déjà eu un travail qui a été fait et ce qu'on demande en ce moment c'est juste une petite modification au travail qui a déjà été fait pour clore ce dossier. L'École des sciences infirmières a présenté le dossier en disant que le comité sera composé de deux personnes de l'école, deux personnes externes pour permettre d'avoir un équilibre dans le jugement et la question que le recteur posait est une question par rapport à comment est-ce qu'on se débrouille lorsqu'on va avoir vote égal des deux côtés et la façon la plus simple de régler ça c'est de dire que pour éviter de donner une prépondérance à l'école à cause des conflits d'intérêt que nous percevons dans ça, qu'une des personnes externe au programme soit la voix prépondérante sur ce dossier et c'est aussi simple que ça le régler. Retourner ce dossier-là c'est retourner dans tout un processus de combien de mois. Je sais pas pourquoi on complique pour rien. Je crois que c'est simple et d'ailleurs quand on écoute madame Sylvie ce qu'elle a dit, nous sommes dans une situation où dans certaines écoles c'est les mêmes personnes qui ont donné la note, c'est ces mêmes personnes qui sont assises autour de la table pour la décision de l'appel et donc pour cela, c'est bien que ce soit une personne externe qui ait la voix prépondérante, c'est simple. Je sais pas pourquoi on veut compliquer.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres questions à ce stade-ci? Sinon, je peux demander à madame la secrétaire générale de lire l'amendement.

Secrétaire générale : Alors c'était proposé par Hector Adégbidi et appuyé par Sylvie Morin : étant entendu que la présidence du Comité d'appel soit une personne externe à la discipline ayant une voix prépondérante.

Morin : À la discipline parce que c'est une infirmière retraitée donc je pense ça serait externe.

Secrétaire générale : Une personne externe.

Morin : Au campus.

Secrétaire générale : Ayant une voix prépondérante.

Président d'assemblée : D'accord donc ça avait été appuyé par Mme Morin. On va voter sur l'amendement et on reviendra à la proposition. On a une question de Céline Surette.

Surette : Dans le règlement 8.8 qui est appliqué pour tous les autres cas d'appels, on a trois personnes au comité. C'est deux professeurs puis la direction de département. Ici on a deux personnes externes, une personne professeure puis un étudiant. Pourquoi qu'on est quatre? Je veux dire la question pourquoi que c'est quatre et pas trois?

Président d'assemblée : Merci Mme Surette. Je vais céder la parole à Jean-François Thibault.

Thibault : C'est pour toutes ces raisons-là à mon avis qu'il faudrait probablement retourner le dossier à l'unité avec les questions peut-être qu'on se pose de manière à ce qu'ils puissent orienter leur réflexion puis si ça revient dans un mois, il y a pas de souci. On aura pas besoin de retourner je pense au Comité des règlements, ça revient directement au Sénat donc ça peut se régler très rapidement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Thibault. On a l'amendement. M. Adégbidi, voulez-vous maintenir l'amendement et qu'on passe au vote pour revenir à la proposition principale ou compte tenu des propos qui ont été exprimés, est-ce que vous seriez d'accord pour le retrait de l'amendement. Je vous cède la parole.

Adégbidi : Retirez-la s'il-vous-plaît.

Président d'assemblée : On dépose la proposition donc retrait de l'amendement. Ça nous amène à la proposition principale. Monsieur le vice-recteur, vous seriez d'accord pour qu'on retire la proposition initiale?

VRER : Oui, monsieur le président.

Président d'assemblée : Excellent. On aura l'occasion d'en discuter dans à peu près un mois. Parfait. Il est 15 h 05, je vous avais promis une pause à 15 h donc je vous propose dix minutes, pas plus, et on recommencera dans à peu près dix minutes.

PAUSE

10. Rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs

10.1 Modification au Doctorat professionnel en psychologie

Président d'assemblée : Nous allons recommencer. Nous étions rendus au point numéro 10, rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs. Le point 10.1, modification au doctorat professionnel en psychologie. Je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Nous avons une demande de l'École de psychologie qui a été appuyée par la faculté et c'est une recommandation qui nous provient du Comité des programmes des cycles supérieurs. La modification concerne notre doctorat professionnel en psychologie, le DPSY. Comme vous le savez, on a deux programmes de doctorats en psycho donc on a un programme recherche, un PhD, et on a un programme qui mène à la profession donc le DPSY. Essentiellement, vous vous souviendrez il y a quelques mois on a adopté des modifications au règlement qui touche les thèses par article. On a détaillé les exigences par rapport à la soumission de thèses par article. Dans ce cas ici, la demande comme je l'ai mentionné touche le DPSY, le DPSY c'est un programme professionnel. Il y a quand même une composante recherche dans le programme. Il y a une thèse, mais au lieu d'être une thèse typiquement de 60 crédits et plus comme qu'on retrouve dans nos autres programmes de PhD, la thèse au DPSY est de si je me trompe pas c'est 24 crédits. C'est une thèse qui ressemble en terme de quantité de travail qui ressemble beaucoup plus à une thèse de maîtrise qu'une thèse de PhD. Ici pour les étudiantes et les étudiants qui aimeraient faire une thèse par article au niveau du DPSY, ce qui est recommandé ici ou ce qui est proposé c'est qu'on s'inspire du règlement pour la maîtrise donc le règlement 31.1(b) thèse de deuxième cycle par article pour la rédaction de la thèse et non pas un programme de doctorat PhD recherche. Voilà monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la modification des exigences du doctorat professionnel en psychologie, DPSY, afin de permettre l'emploi du règlement 31.1(b) thèse deuxième cycle par article dans le cadre de la rédaction de la thèse.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. C'est appuyé par Francis LeBlanc. Questions ou commentaires? Je ne vois rien donc s'il y a pas de questions, je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 33 oui, 0 non, adopté à l'unanimité.

11. Rapport du Comité des programmes de premier cycle

11.1 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 11, rapport du Comité des programmes de premier cycle. Le point 11.1, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez entre vos mains une liste de résolutions qui ont été adoptées par le CPR que la décision finale appartient au CPR. Il s'agit essentiellement des modifications à des cours puis il y a la question aussi la création du micro programme en gestion documentaire. Voilà monsieur le président. S'il y a des questions, je peux les répondre.

Président d'assemblée : Il n'y a pas de résolution, mais est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur les résolutions transmises pour information? Ça vous va? Très bien, merci.

12. Nominations étudiantes par le Sénat académique

12.1 Bureau de direction du Sénat académique (F. Bourgoïn)

Président d'assemblée : Le point 12, nominations étudiantes par le Sénat académique. On va commencer par le 12.1, le Bureau de direction du Sénat académique. Comme vous le savez, le mandat de Francis Bourgoïn a pris fin récemment. On nous confirme que M. Bourgoïn serait prêt à continuer donc on va se pencher là-dessus alors j'aurais besoin d'une proposition d'abord. Simon Thériault, je vais vous céder la parole.

Thériault : Je pense c'est assez simple, j'aimerais proposer Francis Bourgoïn au Bureau de direction.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Parfait. Je vais poser la question trois fois, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Je ne vois pas d'autres candidatures donc je vais quand même démarrer le vote. C'est élu sans opposition, vous rendez ma tâche beaucoup plus facile, merci.

12.2 Comité de sélection des grades honorifiques (S. Thériault)

Président d'assemblée : Ça nous mène ensuite au point 12.2, Comité de sélection des grades honorifiques. On est dans la même situation, fin d'un mandat et on confirme effectivement que Simon Thériault est prêt à continuer. J'aurais quand même besoin d'une résolution et là je regarde Francis Bourgoïn.

Bourgoïn : Je vais retourner l'appareil à mon collègue et je vais nommer Simon Thériault au Comité des grades honorifiques.

Secrétaire générale : Je peux peut-être rappeler les membres : Denis Prud'homme qui en est président, Sylvie Morin qui est doyenne au campus d'Edmundston, Michel Soucy, professeur au campus d'Edmundston, Gabriel Laplante, professeur au campus de Moncton, Monique Levesque, professeure au campus de Moncton, Simon Thériault qui était personne étudiante membre du Sénat Moncton et Diane Kerry qui est membre du Conseil de l'Université, mais de la région du nord-est.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. M. Bourgoïn.

Bourgoïn : On est ouvert à la recommandation, mais j'aimerais pas faire la nomination d'une collègue sans lui avoir demandé avant. À moins qu'on serait prêt à peut-être repousser le vote au prochain Sénat pour qu'on ait la chance de vérifier. Je sais pas s'il y a une urgence de grade honorifique dans le prochain mois, mais j'aimerais quand même valider avec nos collègues avant de faire la nomination de quelqu'un.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Monsieur le président, j'avais une question pour la secrétaire générale. Est-ce que sur la base de la durée des mandats, est-ce qu'un membre autre qu'un membre étudiant va quitter en prévision de septembre?

Secrétaire générale : Michel Soucy en 2028, Gabriel Laplante en 2025, Monique Levesque en 2027. Pour les étudiants c'est des mandats de un an donc Simon c'est cette année puis Diane Kerry c'est en 2027.

Recteur et vice-chancelier : Merci.

Président d'assemblée : Donc on revient à la proposition à la nomination prévue donc Simon Thériault vous voulez prendre la parole?

Thériault : J'ai juste une question peut-être pour la secrétaire générale. Au cas où il y aurait une urgence, est-ce que mon mandat continue jusqu'à la nomination de quelqu'un d'autre?

Secrétaire générale : Pour le Sénat, oui. Pour les comités du Sénat, on l'a jamais vécu ça fait que si je suis la logique du Sénat, pour une réunion.

Président d'assemblée : D'accord. M. Bourgoïn.

Bourgoïn : Donc si le Sénat est confortable, je suis prêt à retirer ma proposition. Le seul commentaire j'aurais à faire ça serait que ça ne dépend pas toujours des étudiants de répondre à la représentation des campus. On a seulement cinq membres, je veux qu'on ait quand même une certaine liberté de choisir qui va nous représenter. On a une moins grande sélection que les autres groupes représentés autour de la table donc si à la prochaine nomination du grade honorifique on pourrait garder en tête également la représentation de Shippagan pour pas que ça tombe sur les étudiants, ça serait grandement apprécié.

Président d'assemblée : Excellent donc on va retirer cette proposition et on y reviendra à la réunion de juin. Céline Surette.

Surette : J'aimerais souligner que dans la nouvelle mouture du Sénat dans les trois membres professeurs sur le Comité des grades honorifiques, il doit y en avoir un pour chaque campus. Une des choses qu'on pourrait faire c'est que présentement, on a identifié le poste de représentant du campus de Shippagan avec celui de Monique Levesque qui finit en 2027 alors que le mandat de Gabriel Laplante finit en 2025 donc juste inverser ça de dire que Monique représente le campus de Moncton puis que Gabriel représente le campus de Shippagan va accélérer le moment où est-ce qu'on va avoir une représentation des trois campus dans les membres professoraux.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Surette. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Sinon on peut passer au point suivant. Ça va?

13. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes

Président d'assemblée : Le point 13 ne tient pas, destruction des fichiers Excel, donc on passe au point 14.

14. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Le point 14, rapport du recteur et vice-chancelier, monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Lors de la dernière rencontre, je vais laisser la période principalement à répondre à vos questions. Mais avant, j'aimerais juste faire une mise au point sur la définition de la signature UMoncton. Comme vous savez, c'est une action dans le plan opérationnel de la stratégie 2023-2028. Juste pour vous rappeler que UMoncton, le domaine UMoncton est apparu en 1990 pour les besoins de courriel donc notre adresse à ce moment-là c'était www.umoncton.ca. En 2015, il y a eu une politique de la gestion de la communication publique et c'est à ce moment-là que dans cette politique UMoncton a été reconnu comme une version abrégée de Université de Moncton et en 2018, il y a eu l'abandon de l'acronyme UDM en raison que c'était une marque de commerce protégée de l'Université de Montréal. Juste à titre informatif, la majorité sinon toutes les universités francophones membres de l'Association des collèges et universités francophones du Canada utilisent le U soit Moncton, U Ste-Boniface, U Sainte-Anne donc on est pas une exception à ce niveau-là. Le processus de la signature UMoncton, le concept de signature UMoncton veut doter l'Université de Moncton d'un trait distinctif qui guide sa communauté universitaire vers le développement de la créativité et l'engagement de ses personnes étudiantes et j'ajouterais employé(e)s et professeur(e)s. Donc la notion de la signature n'est pas UMoncton, mais bien reliée à tout le concept de doter nos étudiantes et étudiants au-delà des connaissances et des compétences de les amener à se faire confiance dans leur créativité, leur donner des outils au niveau de la créativité, mais également de développer leur engagement comme je l'ai dit souvent dans leur propre développement personnel, dans leurs cours, dans leurs programmes, dans leurs écoles, dans leurs facultés et dans leurs communautés et ça inclut le développement et l'engagement citoyens. C'est une mise au point que je voulais faire et évidemment, cette signature-là elle est en consultation, elle était en consultation. Il y a eu une implication de représentants de l'ensemble des facultés qui ont discuté du concept et cette signature-là va évidemment suivre les instances universitaires usuelles et donc venir éventuellement au Sénat pour fin de discussion et d'approbation si tel est le cas. C'était la mise au point que je voulais faire sur ce dossier-là, mais je suis prêt à répondre à toute autre question sur d'autres dossiers en lien avec soit la stratégie.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Est-ce qu'il y a des questions? On commence par Céline Surette.

Surette : Merci. Ce matin dans les nouvelles, on parlait des demandeurs d'asile qui arrivent avec des permis d'études. Est-ce que c'est un enjeu à l'Université de Moncton?

Recteur et vice-chancelier : Oui c'est un enjeu non seulement à l'Université de Moncton, mais dans toutes les universités au Canada. L'Université de Moncton était sur la liste des vingt universités où il y avait un nombre substantiel au cours des cinq dernières années de demandes d'asile politique. Ce qu'il faut comprendre c'est que lorsque nous on fait l'admission d'un étudiant à l'international, la seule information qu'on dispose est son dossier académique et donc la décision est prise sur le fait qu'il rencontre ou pas les critères d'admission et par la suite, on lui donne une offre d'admission et c'est la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante de se présenter et de présenter leur dossier à Immigration et réfugiés Canada dans les ambassades et c'est la responsabilité de ces agents qui disposent d'informations beaucoup plus complètes sur les moyens financiers, sur le contexte sociopolitique d'où proviennent les étudiants et c'est eux qui livrent le permis d'études. Donc la responsabilité revient aux agents d'IRCC à ce niveau. Nous on a aucune possibilité ou capacité à ce niveau. En ce qui concerne les demandes d'asile politique, c'est la situation.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Étienne Dako.

Recteur et vice-chancelier : Peut-être que j'ajouterais un dernier point. La majorité de nos étudiants internationaux proviennent aussi d'Afrique et on sait que les situations politiques sont parfois instables, elles changent rapidement sans nécessairement entraîner un phénomène de guerre ou de crise, mais la situation

politique peut changer rapidement et donc affecte davantage les étudiants africains comparativement à d'autres étudiants qui proviennent de d'autres régions du monde.

Président d'assemblée : Merci. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Juste une petite question pour le recteur par rapport à l'acronyme U de M. Souvent lorsqu'on écrit un document officiel, on met Université de Moncton. Ici ____ U de M puis de ce que je viens de comprendre puisque c'est protégé par l'Université de Montréal, ça voudra dire qu'il faut pu l'utiliser, c'est ça?

Recteur et vice-chancelier : Quand j'ai été à mon bureau, j'ai regardé un dépliant des Aigles Bleus et c'est marqué U de M. Alors on va devoir être beaucoup plus discipliné et communiquer aux membres cette situation-là pour qu'on puisse la rectifier dans les prochains mois.

Président d'assemblée : Merci. Gabriel Laplante.

Laplante : Merci monsieur le président. Je me demandais si la nouvelle signature si ça va impliquer qu'on aura un logo UMoncton aussi. Je sais qu'il y en a un non-officiel. On avait organisé une conférence il y a deux ans en 2022 et on nous a refusés l'utilisation de ce logo-là alors notre logo finalement avec beaucoup de texte en bas était pas très beau par rapport à celui de UNB et des autres organisateurs qui travaillaient avec nous alors ça serait bien qu'on nous donne un petit peu de latitude là-dessus.

Recteur et vice-chancelier : Effectivement dans la politique actuelle si on utilise un logo, c'est le logo avec le nom au complet en-dessous. Cette politique-là de communication va être révisée puisqu'il y a d'autres éléments aussi à l'intérieur qui sont un peu restrictifs. Exemple, lorsqu'on a un professeur retraité qui publie un livre, il a pas le support nécessairement du Service des communications donc ce sont des choses qu'on veut modifier et donc on va profiter de la stratégie pour en faire une révision de nos politiques.

Président d'assemblée : Parfait. Hélène Albert.

Albert : J'allais juste faire une remarque justement depuis la nouvelle de ce matin puis les échanges sur la signature UMoncton, j'étais donc attentive à mon environnement puis en conduisant ce midi j'ai été faire des courses puis en passant devant le C.E.P.S. sur la façade du C.E.P.S. c'est écrit U de M aussi avec le « de » en vertical. C'est ça. On aura du ménage à faire, c'est tout. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Au niveau des marques de commerce qui sont enregistrées, le logo UMoncton est enregistré puis si vous allez sur notre site web puis vous faites marque de commerce, vous allez tomber sur les logos qui peuvent être utilisés. De mémoire Edmundston, Moncton, Shippagan est toujours disponible, mais il y a différents types de logos avec le UMoncton en couleur, en noir et blanc, horizontal, vertical, etc. et donc il y avait un travail qui avait été fait là et ça c'est des marques qui sont déjà enregistrées. En effet il y a des restrictions, mais ça existe, l'idée c'est que ça existe.

Président d'assemblée : Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Merci. Parlant justement de logos et d'éléments de visibilité, il y a aussi des documents PowerPoint. Ça serait bien de voir par rapport à la signature un PowerPoint officiel qu'on va adopter parce qu'il y en a plusieurs qui circulent puis on sait pu laquelle des versions serait la plus appropriée. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur cette question-là? Je ne vois rien donc parfait.

15. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 15, affaire nouvelles. Rien ne nous a été signalés de notre côté pour ce point-là. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Ça me fait plaisir tout le monde de vous rappeler qu'on a des collations des grades à la fin du mois de mai. Il y aura trois collations des grades à Moncton alors le 31 mai et le 1^{er} juin, on souhaite vous voir en grands nombres et puis à Edmundston et Shippagan, une semaine avant alors vendredi si je me souviens bien c'est le 24 mai et le 25 juin à Edmundston et on souhaite vous voir en grands nombres là aussi. Donc c'est un petit message et invitez vos amis s'il-vous-plaît. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Étienne Dako.

Dako : Désolé de parler un peu souvent, mais je vais faire un appel par rapport à ce que la secrétaire générale vient de dire. Je veux réitérer ce que j'avais dit quelques années passées, je pense ça devait être en 2008 si je ne me trompe pas. La collation des grades j'estime que c'est un moment tellement important, tellement important pour nos étudiants, mais aussi pour les profs qui ont encadré les étudiants. Je donne mon expérience. Lorsque

J'ai eu mon doctorat à Laval, une des satisfactions que j'ai retiré là c'est le jour de la collation des grades. On était 1 500 à cette époque-là et je crois que c'est après ça qu'ils ont subdivisé par faculté après parce que c'est épuisant. Mais ce que j'ai retiré là c'est le jour qu'on m'a donné mon diplôme. Ce que ça m'a donné c'est que lorsque tu finis ton doctorat et que tu reçois ton diplôme, c'est donné par ton prof qui était juste à côté et l'étudiant au doctorat restait sur le podium tout comme les profs qui viennent à la collation des grades. Ça honore non seulement les professeurs qui essaient de donner de l'éducation à ces gens-là, mais l'étudiant qui reçoit son doctorat c'est une satisfaction incroyable. Moi je crois que notre salle qu'on a ici, c'est une grande salle. On peut mettre les profs en arrière pour montrer l'image de notre université pour valoriser le travail qu'on fait. Je trouve que c'est tellement important, mais on oublie cet élément-là. Je me rappelle une fois ici je crois qu'il y avait la télévision dans la salle et on était trois profs. On était trois profs et lorsque la caméra se tournait vers nous, je crois qu'ils ont arrêté, ils nous ont pas montrés puis ils sont repartis juste pour dire qu'il y en avait pas assez. Si on dit encouragez davantage les profs à assister à la collation des grades, je crois qu'il faut valoriser. Il faut dire à ces étudiants-là voilà ceux qui vous ont donnés l'éducation et puis ne serait-ce que demander à un prof d'être aussi le représentant le prof de donner un message comme les étudiants donnent un message à leurs collègues qui viennent d'avoir leur diplôme, pourquoi est-ce qu'un prof ne pourrait pas donner son point de vue à ce niveau-là. Je fais cet appel-là pour dire que ça va attirer suffisamment de nos collègues pour dire que le travail est pris au sérieux. C'est important qu'on vienne encadrer nos étudiants. Mon appel que je fais c'était en 2008, là c'est 2024. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Dako. On a justement eu cette discussion-là au BDS il y a pas très longtemps. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'ai peut-être pas toutes les réponses que vous souhaitez recevoir, mais j'en ai peut-être quelques-unes. On a décidé d'ajouter une plateforme sur l'estrade pour justement ajouter dix sièges pour les professeurs qui sont des superviseurs de thèses de doctorats et dont l'étudiant termine et le professeur est invité à prendre le siège sur l'estrade. En plus, le professeur superviseur sera invité à accueillir son étudiant sur l'estrade. Dès que l'étudiant monte sur l'estrade, il est accueilli par son professeur, il est félicité, il est remercié, etc. puis par la suite, l'étudiant cette année va aller rejoindre ou s'asseoir avec le corps professoral. On a prévu réserver des sièges à l'avant des membres du corps professoral qui sont présents et prendre un siège avec leur nouvelle famille si vous voulez qui est les membres du corps professoral. C'est des efforts qui peut-être atteignent pas tout tout tout ce que vous suggérez, mais qui je pense vont dans la même direction. Je pense que ça bien fonctionné l'année passée et on continue à travailler sur ce côté-là.

Dako : Bravo! Ça c'est déjà un effort immense. Pour ces jeunes-là qui finissent leurs doctorats, vous allez voir avec ça il y aura plusieurs doctorats à notre université. Ça va encourager ces jeunes-là à dire qu'ils rentrent dans une grande famille qui les considère et qui les respecte. Vraiment, bravo!

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hélène Albert.

Albert : Juste rapidement, je veux aussi saluer la décision récente d'étendre l'invitation au professeurs et professeures à la retraite de se joindre au cortège des profs avec l'accès aussi à la toge. Je pense que c'est vraiment vraiment une belle marque de reconnaissance. Ça sera un bel ajout au cortège des profs dans toutes les célébrations. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

16. Prochaine réunion : le vendredi 7 juin à 13 h 30 en présentiel au campus de Moncton

Président d'assemblée : Donc sur cette note positive, ça nous amène au point 15, prochaine réunion : vendredi le 7 juin à 13 h 30 encore en présentiel. Je vous le rappelle c'est dans à peu près quatre semaines.

17. Clôture

Président d'assemblée : Le point 17 c'est la clôture donc merci beaucoup pour votre présence et votre attention et on se voit dans à peu près quatre semaines donc je propose la levée de la séance. Je vous rappelle qu'à 16 h Le Coude ouvre ses portes.